
**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT NO 4 DE LA FCEI RELATIVEMENT À LA DEMANDE
CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA VENTE DE
GAZ NATUREL RENOUVELABLE**

R-4008-2017

Année tarifaire 2019-2020

Question 1

Référence :

- (i) B-0335, p. 6

Préambule :

« Le maintien des tarifs en vigueur avec versement des écarts entre les coûts et les revenus dans un CFR. »

Questions :

- 1.1 Veuillez indiquer l'écart entre les coûts et les revenus pour 2019-2020 qui serait versé dans le CFR en fonction de la proposition d'Énergir.

Année tarifaire 2020-2021

Question 2

Référence :

- (i) B-0335, p. 3
- (ii) B-0335, p. 7

Préambule :

- (i)
« Le 26 mai 2020, la Régie rendait la décision D-2020-057 (Décision) portant sur l'étape B du dossier R-4008-2017, qui approuve les caractéristiques suivantes des contrats de fourniture de GNR :

- Un coût moyen de l'ensemble des contrats d'achat de GNR inférieur ou égal à 15 \$/GJ (56,84 ¢/m³), indexé à l'indice des prix à la consommation du Québec, à partir de l'année tarifaire 2019;
- Une capacité contractée totale de GNR inférieure ou égale à 1 % de la prévision du volume total de distribution en 2020-2021;
- Une durée maximale de 20 ans pour les contrats d'approvisionnement en GNR. »

(Nous soulignons)

(ii)

« En suivant la Méthodologie retenue par la Régie dans la décision portant sur le tarif provisoire (D-2019-107), Énergir a utilisé les contrats d'approvisionnement respectant les caractéristiques approuvées dans le cadre de l'étape B. »

(Nous soulignons)

Questions

- 2.1 Veuillez confirmer que les caractéristiques approuvées par la Régie sont applicables à l'ensemble du portefeuille de contrat d'Énergir.
- 2.2 Relativement à la référence (ii), veuillez confirmer la compréhension de la FCEI que certains contrats n'ont pas été pris en compte pour la fixation du tarif 2020-2021.
- 2.3 Veuillez présenter l'ensemble des contrats d'approvisionnement en GNR avec des volumes prévus en 2020-2021, en indiquant la date de signature du contrat, la date de début des livraisons, les volumes prévus en 2020-2021, le prix applicable en 2020-2021. Veuillez de plus indiquer le prix moyen découlant de cet ensemble de contrats.
- 2.4 Veuillez indiquer si d'autres combinaisons de contrats auraient pu permettre de respecter les caractéristiques approuvées par la Régie. Le cas échéant, veuillez justifier la combinaison retenue.
- 2.5 Le cas échéant, veuillez confirmer que la combinaison de l'ensemble des contrats avec des volumes prévus en 2020-2021 ne respecte pas les caractéristiques approuvées par la Régie et justifier pourquoi.
- 2.6 Veuillez indiquer le montant qui sera versé au CFR pour 2020-2021 si la Régie retient la proposition d'Énergir.